



Des chalutiers italiens ont été accusés de chalutage en zone côtière en 2018. (Photo : Fer Nando/unsplash)

Pêche illégale en Afrique : l'Europe accusée d'inertie

Publié le 07/07/2020 14:41 | Mis à jour le 07/07/2020 23:58

Des organisations de soutien aux pêcheurs artisans africains et de défense de l'environnement dénoncent la lenteur de la Commission européenne à sanctionner des actes de pêche illégale reprochés à des navires italiens au large de la Sierra Leone.

Cape (Coalition pour des accords de pêche responsable) a écrit le 1^{er} juillet au commissaire chargé de l'environnement, des océans et de la pêche, Virginijus Sinkevicius. Dans ce *courrier*, elle lui rappelle la plainte commune, déposée le 6 février 2019 avec le Partenariat régional pour la conservation côtière et marine (PRCM), Bloom, Danish living seas et la Caopa (Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale).

Ces organisations demandaient que les autorités italiennes adoptent des mesures pour surveiller leurs navires dans les eaux de la Sierra Leone. Et les sanctionnent s'ils opéraient illégalement en violation des règles de pêche de l'Union européenne. Les faits reprochés étaient du finning (découpe des nageoires de requins) en 2017 et du chalutage de céphalopodes en zone côtière en 2018.

« Dix-sept mois après la plainte, et après plusieurs échanges avec la Commission européenne, nous n'avons toujours pas reçu de réponse satisfaisante de la DG Mare », indique Cape dans un communiqué. Dans sa dernière communication, datée du 20 février, la commission répond qu'elle **« n'était pas en mesure d'arriver à une décision »**.

Dans son nouveau courrier, Cape rappelle les étapes du processus. Faute d'une **« suite concrète dans un délai d'un mois »**, Cape envisage de faire appel au médiateur européen.

Bernard JÉGOU